



Les revenus avant et après sa retraite, comment s'y préparer ?

 15/12/2020

74,6 %

taux de remplacement d'un salarié privé
non cadre en 2020

Le taux de remplacement représente l'écart entre la pension de retraite et le revenu à la fin de la carrière. Ce taux de remplacement, mesuré par le Conseil d'orientation des retraites (COR), diminue avec le temps. Ainsi, selon le COR, le taux de remplacement moyen des salariés du privé nés en 1936, à taux plein, est de 79,5 %. Il est toujours inférieur à 100 %, ce qui signifie que le passage à la retraite se caractérise par une diminution de revenus. Mais en s'y préparant, la transition de l'activité à la retraite peut être douce. Faisons le point sur les solutions existantes.

Source : <https://www.eor.fr/taux-de-remplacement/>

Le taux de remplacement : des revenus qui diminuent à la retraite

Évolution des revenus au moment de la retraite

Le départ à la retraite représente souvent le début d'une nouvelle vie au terme de sa carrière professionnelle. Pour en profiter sereinement, il est nécessaire d'anticiper la modification de vos revenus futurs.

En effet, votre pension de retraite n'atteindra pas le niveau de vos anciens revenus d'activité. Cela peut avoir des impacts sur votre niveau de vie qu'il vaut mieux anticiper.

Qu'est-ce que le taux de remplacement ?

On appelle « taux de remplacement » le rapport entre la pension que vous toucherez au moment de votre départ en retraite et le dernier revenu d'activité perçu.

Même en additionnant les différentes pensions auxquelles vous avez droit (régime de base, régime complémentaire, régimes professionnels, etc.), la pension totale que vous percevrez une fois à la retraite sera inférieure à vos derniers revenus d'activité.

Le taux de remplacement peut varier considérablement suivant les situations, les régimes et les parcours professionnels. En particulier, plus votre revenu est élevé, plus le taux de remplacement sera bas : les revenus les plus bas ont en effet droit à des [allocations](#) (minimum vieillesse, minimum contributif) élevant leurs revenus par rapport à leurs pensions.

Vous pouvez estimer votre taux de remplacement en utilisant un [simulateur](#).

Pour savoir si votre pension vous suffira une fois à la retraite, il est nécessaire que vous estimiez votre budget mensuel futur. En effet, vous toucherez moins d'argent mais vos dépenses diminueront probablement également. Vous aurez peut-être terminé de rembourser votre crédit immobilier, vous permettant ainsi de garder un niveau de vie comparable par exemple. Il est ainsi indispensable de vous projeter dans le futur et d'anticiper vos besoins pour prendre les bonnes décisions.

Résumé des différentes solutions possibles dans cette courte vidéo avec notre expert Benoît Gommard, Directeur Grands Réseaux chez BNP Paribas Cardif. Même à 50 ans, il n'est pas trop tard pour préparer votre retraite !

Vous pouvez lire la retranscription de cette vidéos sur [la façon de préparer sa retraite à 50 ans](#)

Retrouvez nos conseils dans le détail dans les onglets suivants.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des vidéos J'agis pour ma retraite sur notre chaîne youtube [La retraite en clair](#).

Augmenter vos revenus en repoussant votre départ à la retraite

Même si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein, vous pouvez choisir de repousser la date de votre départ à la retraite. En faisant ainsi le choix de continuer à travailler, votre taux de remplacement sera inéluctablement plus avantageux.

En effet, continuer à travailler tout en remplissant les conditions du taux plein vous permettra de bénéficier d'une surcote au moment du versement de votre pension.

[La surcote](#) est un mécanisme permettant d'augmenter votre pension de retraite d'un certain pourcentage par trimestre

validé, au-delà du seuil requis. Ce mécanisme existe dans la plupart des régimes de retraite, bien que le pourcentage appliqué à chaque trimestre varie d'un régime à l'autre.

Cependant, à partir de 70 ans, votre employeur peut vous mettre d'office à la retraite même si vous souhaitez continuer à travailler. La procédure est similaire à un licenciement (convocation à entretien, consultation du CSE, demande d'autorisation à l'inspection du travail si le salarié est protégé, etc.). Le futur retraité touchera une indemnité de licenciement égale à [au moins 1/4](#) de salaire mensuel.

Si vous souhaitez réduire votre activité tout en continuant d'accumuler des droits pour votre retraite, il existe une solution : la [retraite progressive](#). Accessible à partir de 60 ans, elle vous permet de réduire votre activité et de percevoir une part correspondante de la pension à laquelle vous avez le droit (par exemple, si vous réduisez votre temps de travail de 30 %, vous percevrez en même temps 30 % de votre pension).

La retraite progressive a le double avantage de vous permettre de réduire progressivement votre activité (même si vous ne pouvez pas la réduire de plus de 60 %), tout en continuant de valider des trimestres.

Augmentez vos revenus à la retraite

Complétez vos revenus en cumulant emploi et retraite

Vous pouvez cumuler votre pension de retraite avec un nouvel emploi. La plupart des régimes de retraite ont mis en place ce dispositif de [cumul emploi-retraite](#), avec des conditions différentes.

Pour avoir la possibilité de cumuler votre pension de retraite avec vos revenus issus d'une activité rémunérée sans restriction, vous devez :

- remplir les conditions de la retraite à taux plein si votre nouvelle activité dépend du même régime de retraite ;
- ou avoir atteint l'âge de la retraite à taux plein (67 ans), si votre activité dépend d'un autre régime de retraite que celui qui vous verse votre pension.

Si vous avez liquidé une retraite avec minoration ([décote](#)) le cumul emploi-retraite fera l'objet de restrictions. La principale est qu'à partir d'un certain niveau de revenu d'activité, le montant de votre pension de retraite sera diminué (ce seuil et le niveau de diminution varient selon les régimes).

De plus, quelle que soit votre situation (et contrairement au dispositif de retraite progressive), reprendre un emploi après la liquidation de vos droits ne vous ouvrira pas de nouveaux droits malgré de nouvelles cotisations que vous verserez à votre régime de retraite.

Compléter vos revenus en épargnant pour votre retraite

Pour améliorer vos revenus à la retraite, vous pouvez, pendant votre période d'activité, dédier une partie de votre épargne à la préparation de votre retraite. Différentes possibilités existent et dépendent de votre situation personnelle.

Que ce soit dans le cadre d'une [épargne individuelle](#) ou [collective](#) (directement dans l'entreprise), il existe différents produits d'épargne spécifiquement conçus pour la retraite. Ces produits sont un excellent moyen de vous constituer une épargne retraite, et ainsi de compléter vos revenus une fois à la retraite.

Quelle que soit la solution choisie, il est conseillé de commencer à épargner le plus tôt possible. En effet, plus vous commencez tôt, moins votre effort d'épargne sera important pour vous constituer un capital équivalent.

Des solutions qui ne sont pas spécifiquement dédiées à la retraite peuvent également être envisagées.

[L'assurance vie](#) est souvent plébiscitée comme étant le produit préféré des Français. Même si elle peut être utilisée dans un objectif tout autre, une grande majorité d'entre eux déclarent la mettre en place en vue de la retraite.

Dans les faits, [l'immobilier](#) est la première forme d'épargne en vue de la retraite. Être propriétaire de votre résidence principale réduira vos charges au moment de la retraite. Louer un bien qui vous appartient vous procurera des revenus complémentaires dans le cadre de l'immobilier locatif.

En savoir plus sur [les dispositifs d'épargne retraite](#).

Ce qu'il faut retenir sur l'évolution des revenus à la retraite

Le taux de remplacement est le rapport entre la pension de retraite et le dernier revenu d'activité perçu. Il est en moyenne de [75 %](#) en 2020, mais des écarts très importants existent en fonction des statuts professionnels (salarié, indépendant...) et des niveaux de rémunération.

Des solutions existent pour augmenter des revenus jugés insuffisants à la retraite.

Repousser son départ à la retraite en poursuivant son activité permet d'augmenter le montant de sa pension, en annulant la décote, voire en obtenant une surcote. Certains dispositifs comme la retraite progressive permettent de réduire son activité et de percevoir une partie de sa pension tout en continuant de valider des trimestres.

Il est aussi possible de cumuler pension de retraite avec un nouvel emploi. Mais les revenus de cette nouvelle activité peuvent être plafonnés si vous n'avez pas atteint la durée d'assurance requise ou l'âge d'annulation de la décote.

Préparer votre retraite en épargnant vous permet de rendre la transition vers la retraite plus facile. Pour cela, de nombreux dispositifs dédiés existent, dans le cadre individuel ou de l'entreprise. Mais pensez aussi à l'assurance vie ou à l'immobilier.